

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, Albi, le 3 mars 2023

Projet de liaison autoroutière entre Castres et Toulouse (LACT): Délivrance des autorisations environnementales

Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et le préfet du Tarn ont réuni le 28 février, respectivement à Toulouse et à Albi, le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de leur département.

Ultime étape d'instruction des autorisations nécessaires au lancement des travaux, le CODERST est une commission consultative, régie par le code de la santé publique et chargée d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires intéressant la santé humaine et l'environnement. Le CODERST comprend des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, d'associations agréées de consommateurs, de protection de l'environnement, des chambres consulaires, des agriculteurs, ainsi que des experts et des personnalités qualifiées.

Bien que la saisine du CODERST n'est pas obligatoire, les préfets ont pris l'initiative de solliciter l'avis de ces instances départementales, notamment sur les mesures que l'État prescrit aux deux concessionnaires autoroutiers, ASF et ATOSCA.

Le CODERST du Tarn a examiné le projet d'arrêté inter-préfectoral relatif à l'A69 entre Castres et Verfeil. Il a délibéré, après avoir entendu ATOSCA, en exprimant un avis favorable au projet de texte.

Le CODERST de la Haute-Garonne a examiné le projet d'arrêté inter-préfectoral relatif à l'A69 et le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'A680 entre Verfeil et Castelmaurou. Il a délibéré, après avoir entendu ATOSCA et ASF, en exprimant un avis favorable aux projets de textes.

Les préfets ont pris acte des délibérations et ont accordé les autorisations environnementales par deux arrêtés du 2 mars 2023, l'un du préfet de la Haute-Garonne pour l'A680, et l'autre des préfets de la Haute-Garonne et du Tarn pour l'A69.

Liens pour prendre connaissance des arrêtés d'autorisation :

<https://www.tarn.gouv.fr/autorisation-environnementale-concernant-la-a11632.html>

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/Projet-de-liaison-autoroutiere-Castres-Toulouse-Delivrance-des-autorisations-environnementales>

CONTACTS PRESSE

Préfecture d'Occitanie et de la Haute-Garonne :

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES

Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

service-presse@occitanie.gouv.fr | Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

Préfecture du Tarn :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33 - Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22